



CFPPA
Airion - Beauvais



CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

CAPa MA

Niv 3



Métiers de l'Agriculture

Option Productions Végétales - spécialité grandes cultures

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

FC Formation continue de 800 heures réparties sur 10 mois

CONTENU DE LA FORMATION

- UC G1** : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UC G2** : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- UC G3** : Interagir avec son environnement social

- UC P1** : Réaliser des travaux mécanisés des cultures
- UC P2** : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservations des sols
- UC P3** : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

UCARE : Vente et valorisation des produits de l'exploitation

OBJECTIFS

La formation permet d'obtenir une qualification professionnelle pour la conduite, l'entretien d'engins agricoles et effectuer les travaux liés à la productions végétales et la récolte.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant qu'ouvrier agricole dans des exploitations agricoles.

DATES DE LA FORMATION

A Le début de la formation est fixé en septembre chaque année. Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

FC Nous contacter

RYTHME DE L'ALTERNANCE

A En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

FC Calendrier d'alternance avec périodes de stage

PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.

Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

A Avoir un maître d'apprentissage

A FC Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

PRÉREQUIS

Âge : **A** de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- **A FC** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion

6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

L'employé qualifié en polyculture assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales. Pour cela, il doit procéder à l'utilisation et au réglage des différents matériels et équipements nécessaires au travail du sol, suivi des productions végétales et récolte. Il peut également intervenir dans les lieux de stockage des récoltes et dans leur transport.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Son activité est essentiellement en plein air, et varie selon les saisons. Il s'agit d'un travail qui demande une bonne forme physique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 7 Unités capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le CAPa est constitué de 7 blocs de compétences dont 6 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Bac Pro Conduite de productions horticoles
- BP Responsable d'entreprise agricole
- BP Responsable d'atelier de productions horticoles

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train à proximité
Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

A Internat possible dans la limite des places disponibles

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION **A**

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.